



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/85
1er mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 104 c) de la liste préliminaire*

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : SITUATIONS RELATIVES
AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DES RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS
SPÉCIAUX

Lettre datée du 28 février 1994, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les versions anglaise et française d'une déclaration de l'Union européenne sur le Soudan, publiée le 21 février 1994 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 104 c) de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Antonios EXARCHOS

* A/49/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de l'Union européenne sur le Soudan,
publiée le 21 février 1994

L'Union européenne reste très vivement préoccupée par les souffrances que subit la population soudanaise du fait de la poursuite de la guerre civile et de la détérioration continue de la situation des droits de l'homme au Soudan. Dans ce cadre, elle condamne les bombardements effectués actuellement par l'aviation soudanaise, qui atteignent les populations civiles et provoquent des déplacements massifs vers les pays voisins. Par conséquent, l'Union européenne fait appel aux parties pour qu'un cessez-le-feu soit mis en oeuvre immédiatement, comme premier élément d'un règlement global négocié.

De telles actions militaires à l'encontre de populations déjà lourdement éprouvées par le conflit au Sud-Soudan sont inacceptables, d'autant qu'elles entravent de façon inadmissible l'action humanitaire. L'Union européenne a maintes fois rappelé à toutes les parties au conflit les effets négatifs de leurs actions militaires et donc leur responsabilité primaire quant au sort des populations soudanaises. L'Union souligne l'effort très important, et soutenu depuis longtemps, de la communauté internationale, dont l'Union européenne, de venir au secours de ces populations sinistrées par la violence.

L'Union européenne reste disposée à entretenir avec les autorités soudanaises un dialogue franc concernant tous les points politiques et humanitaires qui préoccupent la communauté internationale. Elle entend également poursuivre ses contacts avec les factions du Sud dans l'intérêt de la paix.

L'Union européenne invite fermement le Gouvernement soudanais, ainsi que toutes les parties, à rechercher sérieusement une solution négociée au conflit qui les oppose. À cet égard, elle encourage très vivement les efforts diplomatiques engagés sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD) par les quatre chefs d'État de la région.
